

REGLEMENT FINANCIER 2020-2021

Frais d'inscription (un paiement par élève inscrit)							62,00€
Participation famille annuelle facturée en septembre (1) - Participation aux investissements : 80 € - Cotisation volontaire APEL : 27 €							107,00€
	PS-MS	GS à CM2	6°	5°	4°	3°	
Contribution annuelle par élève (2)	436,00€	558,00€	610,00€	623,00€	632,00€	690,00€	
Soit un total mensuel en 10 fois de septembre à juin	43,60€	55,80€	61,00€	62,30€	63,20€	69,00€	
Activités annexes (3)			35,00€				
Voyages au collège (4)			200,00€	350,00€	470,00€	400,00€	

REDUCTION FAMILLE

Une remise de 20,00€ est accordée au 2^{ème} enfant
et 90,00€ au 3^{ème} enfant d'une même famille et aux suivants.

(1) PARTICIPATION FAMILLE ANNUELLE

Elle est destinée à couvrir :

- la participation aux investissements de 80€
- La cotisation volontaire à l'APEL de 27€ qui comprend une participation à l'APEL Nationale, à l'APEL Académique, à l'APEL départementale et à l'APEL St Bruno (d'environ 12€).

(2) CONTRIBUTION ELEVE

Elle est destinée à couvrir :

- les frais de fonctionnement général de l'établissement,
- les cotisations aux structures de l'enseignement catholique hors établissement,
- la gestion des projets pédagogiques, éducatifs, culturels, sportifs (UGSEL), programmés en début d'année
- les frais afférents à l'orientation en 3^{ème}.

Départ et arrivée en cours d'année : tout mois commencé est dû.

(3) ACTIVITES ANNEXES AU COLLEGE

Ateliers et clubs proposés un après-midi par semaine avec intervenants.

(4) VOYAGES AU COLLEGE

Séjour d'intégration en 6^{ème} : Afin de permettre une bonne intégration des nouveaux élèves de 6^e un séjour d'intégration sera programmé en début d'année. *Toutes les informations vous seront communiquées à la rentrée.* Une subvention sera demandée au Département afin de financer ce séjour, nous recevrons la réponse en août 2020.

Classe découverte en 5^{ème} : Une classe de découverte sera programmée au cours de l'année scolaire.

Séjours linguistiques en 4^{ème} : Séjour anglophone.

Séjours linguistiques, échanges en 3^{ème} : Séjour en Italie ou Espagne et échange avec l'Allemagne selon la LV2.

Pour tout changement : annulation ou demande d'inscription au voyage merci d'adresser une demande écrite au service comptabilité. **Tout voyage annulé après le 20 septembre 2020 sera facturé au prorata des frais engagés par l'établissement.**

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas à créditer sur la fiche facturation jointe ou en cours d'année sur Ecoledirecte

Les inscriptions avec un ou des jours définis sont renseignées sur la fiche facturation. Les inscriptions ponctuelles selon planning ou garde alternée se font sur Ecoledirecte au plus tard la veille d'un jour de cantine avant 10h.

Le vendredi pour une inscription le lundi et le mardi pour une inscription le jeudi

Seuls les repas pris sont facturés

	Maternelle	Ecole	Collège
Tarif repas	4,90€	5,40€	5,80€

POUR DES RAISONS DE SECURITE

Lorsque votre enfant est prévu à la cantine et qu'il ne mange pas vous devez impérativement le désinscrire sur Ecoledirecte.

en cas d'impossibilité le signaler à l'Accueil

GARDERIE ET ETUDE

Séances à créditer sur la fiche facturation ou en cours d'année sur Ecoledirecte

ECOLE

- LE MATIN Tarif unitaire : **GARDERIE DU MATIN : 2,10€**
Les élèves de l'école uniquement sont accueillis à la garderie de **7h15 à 8h15**.
- LE SOIR Tarif unitaire : **PAUSE : 1,50€**
Les élèves sont en récréation sous surveillance de **16h30 à 17h00**.

Tarif unitaire : **GARDERIE DU SOIR OU ETUDE : 3,10€**
L'étude ou la garderie du soir sont proposées de **17h00 à 18h30**.

COLLEGE

- LE SOIR Tarif unitaire : **ETUDE : 3,10€**
L'étude est proposée de **16h45 à 18h00**.

CAUTION MANUELS SCOLAIRES COLLEGE

Le jour de la rentrée, les livres de chaque matière accompagnés d'un état récapitulatif seront distribués aux élèves, en contrepartie, un chèque de caution de **50,00€** sera exigé. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera restitué en fin d'année si les livres sont rendus dans leur état initial. Toute usure anormale sera facturée 5,00€ par livre. Tout livre rendu inutilisable ou perdu sera facturé 20,00€. Une facture vous sera alors établie ; en cas de non paiement la caution pourra être utilisée à concurrence du montant de cette facture.

REMISE COMMUNE PRIMAIRE

REMISE ANNUELLE pour les élèves inscrits en septembre, en accord avec certaines communes ayant signé une convention dans le cadre de la loi Carle sur le financement des écoles privées. Elle permet d'alléger la participation des familles sur les frais de fonctionnement et les frais de fournitures. Les montants des remises et la liste des communes concernées vous seront communiqués dès que possible.

AIDES, BOURSES...

Collège : Etablissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat, le collège St Bruno est habilité à recevoir les bourses, le fonds départemental ou fonds social pour les collégiens.

Pour les bourses, une information est donnée à tous les élèves dès septembre.

Ecole et collège : Si vous rencontrez des difficultés financières, une aide ponctuelle peut vous être accordée sur justificatifs. **(prendre contact avec la comptabilité)**

L'acompte de 100€ versé à l'inscription ou la réinscription et encaissé en juillet sera déduit sur votre facture de septembre 2020.